



DIPLOMATIE

Antonio Guterres
et Moussa Faki
attendus à Kinshasa

À la suite de quatre chefs d'État africains qui ont séjourné dernièrement à Kinshasa, le président Joseph Kabila a donné son accord pour une visite conjointe en RDC du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et du président de la Commission de l'Union africaine Moussa, Faki Mahamat, a-t-on appris mardi auprès des Nations unies.

Cependant, aucune date n'a été

communiquée pour cette visite qui passe pour imminente. Antonio Guterres, qui foulera pour la première fois le sol congolais, en profitera pour tirer au clair le dossier du meurtre de deux experts onusiens assassinés en mars 2017 au Kasai central alors qu'ils réunissaient des éléments relatifs à l'existence des charniers.

Page x



Moussa Faki Mahamat



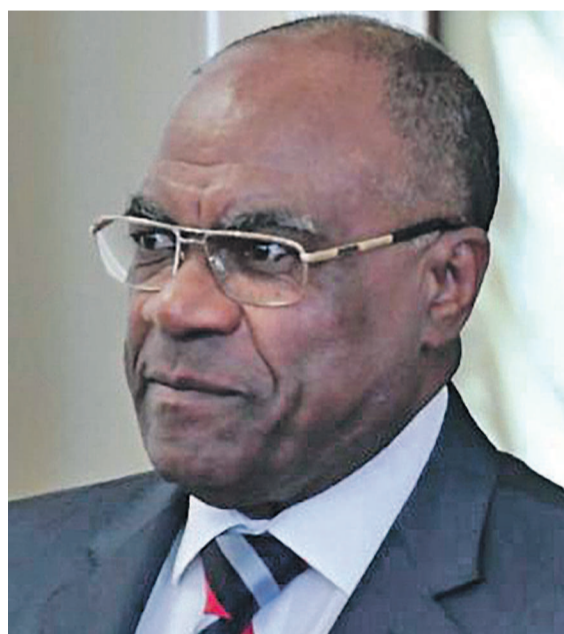
Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU

ENJEUX POLITIQUES

Le Botswana accuse,
la RDC recadre

Dans un récent communiqué partagé posté sur la toile, le gouvernement botswanais a critiqué le processus politique en RDC imputant aux autorités congolaises la responsabilité de la crise humanitaire et sécuritaire qui frappe le pays. Le Botswana a pris la liberté d'exprimer son dépit face au report des élections et fustigé la tendance à se maintenir au pouvoir des autorités congolaises. Le ministre des Affaires étrangères, Léonard Shé Okitundu, a condamné cette façon d'agir de la part d'un État partenaire de la Sadc qui abrite le quartier général de l'organisation et qui n'a pas tenu compte du cadre diplomatique qu'offre cette organisation sous-régionale pour exprimer ses opinions.

Page x



Léonard She Okitundu, Vice-premier ministre des Affaires étrangères

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Steve Mbikayi accusé de cautionner les pratiques
prédatrices à l'ISC de Lubumbashi

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) pense que le silence observé par le ministre face aux « pratiques prédatrices » du directeur général de l'Institut supérieur de commerce (ISC) de Lubumbashi, placé sous sa tutelle, vaut un consentement tacite et est de nature à encourager l'enrichissement sans cause de l'intéressé.

Le DG aurait profité d'une décision du ministre autorisant les étudiants à payer les frais académiques au taux de 960 FC pour un dollar américain pour payer le personnel administratif et académique au taux de 920 FC, faisant perdre à chaque



Steve Mbikayi

membre du personnel près de la moitié de son dernier salaire.

Page x

MOIS DE LA FEMME

Ucofem organise une marche
de sensibilisation aux droits
des femmes des médias

Au cours d'une réunion qu'elle a présidée, le 27 février, au siège de l'ONG « Grandissons ensemble » dans la commune de la Gombe, la directrice exécutive nationale de l'Ucofem a dévoilé aux femmes des médias, membres de cette association, le programme retenu pour l'année en cours. L'activité phare

de ce mois de mars, a-t-elle expliqué, est l'organisation le 1er mars de la deuxième édition du marathon des femmes et des hommes des médias à travers toutes les représentations provinciales de l'Ucofem avec pour slogan « Homme et femme des médias pour l'égalité des chances ».

Page x



Des membres de l'Ucofem

ÉDITORIAL

Coeur

Comme il fallait s'y attendre étant donné la popularité avérée de l'émission « Couleurs tropicales » que diffuse chaque après-midi Radio France Internationale (RFI) sur ses antennes, Claudy Siar a fait un tabac durant toute la durée de son séjour au Congo. Attirant vers lui, à Pointe-Noire comme à Brazzaville, des centaines, des milliers de « fans » il a confirmé à quel point le son, le rythme, la danse sont ancrés dans l'âme de notre peuple. Et, ce faisant, il a aussi démontré que le temps, l'espace ne séparent plus les peuples mais, bien au contraire, les unissent grâce aux nouvelles technologies qui permettent d'abolir les barrières artificielles élevées par l'Histoire.

Nul ne sait de quoi demain sera fait, mais il y a fort à parier que le succès populaire constaté lors de l'enregistrement des émissions de « Couleurs tropicales » au Congo enrichira la réflexion sur le rôle croissant de l'art sous toutes ses formes qui s'est engagée de façon discrète dans la sphère diplomatique. En France, bien sûr, qui a toujours joué cette carte sur la scène internationale par le canal de la Francophonie, mais aussi dans les pays qui veulent resserrer au plus vite leurs liens avec le continent incontournable de l'avenir qu'est devenue l'Afrique.

Il se dit, dans les milieux généralement bien informés, que Brazzaville pourrait accueillir à brève échéance l'un ou l'autre des grands médias audiovisuels qui ont fait de la musique, au sens le plus large du terme, le pivot de leur développement. Si c'est bien le cas nous pourrions assister dans les années à venir à un déferlement artistique dont la tournée de « Couleurs tropicales » vient de nous donner une bonne, très bonne idée. Déferlement d'autant plus puissant que la proximité physique de Brazzaville et de Kinshasa en fait par définition d'un des auditoriums les plus puissants, les plus riches, du continent.

Modeste sur le plan humain en raison de sa population encore peu nombreuse, le Congo peut être, demain, le centre artistique et culturel de l'immense Bassin du Congo. Il lui suffit pour cela d'attirer les artistes reconnus comme Claudy Siar, de relancer le Festival panafricain de musique, de favoriser l'installation sur son sol de quelques grands médias, d'aider ses propres artistes à se faire mieux connaître, de multiplier les lieux de rencontre sur son territoire, bref de placer effectivement l'art et la culture au cœur de sa diplomatie. Rien d'impossible !

Les Dépêches de Brazzaville

MOIS DE LA FEMME

Ucofem organise une marche de sensibilisation aux droits des femmes des médias

Le mois de mars dédié à la femme sera marqué d'un sceau indélébile par l'Union congolaise des femmes des médias (Ucofem), qui milite pour la promotion des droits des femmes et l'égalité du genre dans et par les médias.



Une réunion de l'Ucofem

Au cours d'une réunion qu'elle a présidée le 27 février au siège de l'ONG «Grandissons ensemble» dans la commune de la Gombe, la directrice exécutive nationale de l'Ucofem, Anna Mayimona Ngemba, en présence de la directrice adjointe, Francine Umbalo, dévoilé aux femmes des médias, membres de cette association, le programme retenu pour cette année en cours.

L'activité phare de ce mois de mars, a expliqué Anna Mayimona, est l'organisation le 1er mars de la 2e édition du marathon des femmes et hommes des médias au travers toutes les représentations provinciales de l'Ucofem.

Avec comme slogan « Homme et femme des médias pour l'égalité des chances », cette marche de sensibilisation aux droits des femmes des médias appuyée par Free Presse Unlimited (FPU) entre dans le cadre de la commémoration du mois de la femme et démontre la mobilisation des femmes et hommes des médias sur le thème national « Investir dans la force productrice de la femme rurale ».

À Kinshasa, ce marathon partira du terrain de la RTNC pour se terminer à la place du Cinquantenaire en face du Palais du peuple. À en croire Anna Mayi-

mona, ce marathon qui sera aussi organisé dans d'autres pays, notamment au Pays-Bas et en Indonésie, s'inscrit dans la droite ligne du mouvement mondial dénommé « Men 4 Women ».

Pour la directrice exécutive de l'Ucofem, à Kinshasa, cette marche aura une particularité. « Les femmes et les hommes vont marcher ensemble et ces derniers seront à l'avant plan pour montrer que la question du genre concerne aussi bien les femmes que les hommes », a-t-elle dit. Pour une forte mobilisation, Anna Mayimona sollicite l'implication de tout le monde. C'est pour la deuxième fois que l'Ucofem organise ce marathon des femmes des médias. La première édition de 2017 a mobilisé près de cinq cents femmes autour du slogan « Les femmes des médias se mobilisent autour des objectifs de développement durable pour une planète 50/50 d'ici 2030 ». Pour ce faire, les grandes villes, notamment Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kisangani, Bunia, Boma, Kikwit et Bandundu, avaient connu la même ambiance que Kinshasa. Association sans but lucratif de droit congolais, Ucofem a été créée en septembre 1997.

Aline Nzuzi

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara

Secrétaire des rédactions adjoint :

Christian Brice Elion
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounou
Service Société : Parfait Wilfried Dou-niama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampou-

la (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

iCoordonnateur Général : Rachyld Badila
Coordonnateur Adjoint du suivi des Services Généraux : Jules César Olebi
Chef de section électricité et froid :

Siméon Ntsayouolo

Chef de section transport: Jean Bruno Ndokagnia

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines :
Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gues-

so, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émile Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Steve Mbikayi accusé de cautionner les pratiques prédatrices à l'ISC de Lubumbashi

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) pense que le silence observé par le ministre face aux « pratiques prédatrices » du directeur général de l'Institut supérieur de commerce (ISC), de surcroît membre de son parti politique, vaut acquiescement et est de nature à encourager l'enrichissement sans cause de ce dernier.

Dans un communiqué du 27 février, l'Asadho a montré sa préoccupation face aux « pratiques prédatrices » mises en place à l'ISC de Lubumbashi par le DG Armand Kabange Kitenge, qui est membre du Parti travailliste (PT) du ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU), Steve Mbikayi.

Cette ONG a, en effet, rappelé qu'en janvier 2018, les étudiants des instituts supérieurs et des universités de la RDC avaient protesté contre la mesure imposant le paiement des frais académiques au taux de 1640 francs congolais (FC) pour un dollar américain. « Ces protestations avaient conduit le ministre de l'ESU à prendre une circulaire autorisant les étudiants à payer les frais académiques au taux 960 FC pour un dollar américain », a expliqué l'Asadho.

Atteinte aux droits acquis

À en croire l'organisation, le DG de l'ISC de Lubumbashi a profité de cette décision du ministre, autorité morale du parti politique auquel il appartient, pour payer tout le personnel administratif et académique au taux de 920 FC. Ce qui fait perdre à chaque membre du personnel,



Le ministre Steve Mbikayi

a déploré l'Asadho, près de la moitié de son dernier salaire. En plus, a poursuivi l'ONG, il a décidé de ne pas payer le salaire du mois de janvier 2018 au motif que celui payé en décembre 2017, à raison de sa moitié, couvrait le salaire de janvier 2018. « L'Asadho relève que la décision et l'attitude de monsieur le DG de

l'ISC portent atteinte aux droits acquis du corps administratif et académique de cette institution d'enseignement supérieur », a souligné cette ONG.

L'ONG de défense des droits de l'homme fait également observer que cette pratique imposée par le DG Armand Kabange Kitenge était contraire à ce qui

se passe dans les autres institutions de l'ESU dont l'Université de Lubumbashi, Institut supérieur des statistiques, Institut supérieur pédagogique, etc., où la paie du mois de janvier 2018 a été faite au taux de 1 640 FC pour un dollar américain. Pour l'Asadho, le silence observé par le ministre de l'ESU face à ce qu'elle qualifie de « pratiques prédatrices » de ce membre de son parti politique, le DG Armand Kabange Kitenge, vaudrait acquiescement et serait de nature à encourager l'enrichissement sans cause dudit DG.

Préoccupée par cette situation qui risque de troubler la paix sociale au sein de cette institution, cette ONG attend du Premier ministre la révocation dudit DG à charge duquel elle retient la violation des droits fondamentaux du personnel administratif et académique et enrichissement sans cause. L'Asadho exhorte également le chef du gouvernement à prendre des mesures urgentes pour que le personnel administratif et académique de cette institution de l'ESU soit remis dans ses droits en ce qui concerne la paie du mois de janvier 2018. Le ministre de l'ESU a été, quant à lui, appelé à mettre fin à l'impunité dont bénéficie le DG Armand Kabange Kitenge à cause de son appartenance au PT et à instruire les membres de son parti politique à s'abstenir de tout acte de nature à porter atteinte aux droits des autres Congolais.

Lucien Dianzenza

DIPLOMATIE

Antonio Guterres et Moussa Faki attendus à Kinshasa

Le président Joseph Kabila a donné son accord pour une visite conjointe dans son pays du patron de l'ONU et du président de la Commission de l'Union africaine, a-t-on appris le 27 février auprès des Nations unies.

Une intense activité diplomatique se développe depuis quelque temps à Kinshasa devenue l'épicentre de l'intérêt de la communauté internationale en raison du climat tendu de ces dernières heures caractérisé par des altercations entre des manifestants et les forces de l'ordre sur fond d'un désamour entre l'autorité politique et le clergé catholique. En l'espace de quinze jours, quatre chefs d'État africains se sont relayés au Palais de la nation pour évoquer avec Joseph Kabila la situation politique en RDC en attente d'organisation, le 23 décembre prochain, des élections présidentielle et législatives censées engager le pays vers la voie de l'alternance. Joao Lourenço (Angola), Denis Sassou N'Guesso (Congo

Brazzaville), Ali Bongo (Gabon) ainsi que le nouveau président zimbabwéen Emmerson Mnangagwa ont, tour à tour, échangé avec Joseph Kabila dans un cadre bilatéral tout en exprimant leur appui au processus électoral en cours en RDC.

À la suite de ces quatre chefs d'État africains, le président Joseph Kabila s'apprête à accueillir à Kinshasa deux autres invités de marque. Il s'agit du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et du président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat. C'est ce que révèle une source proche des Nations unies qui indique que le président Joseph Kabila a réservé une suite favorable à la sollicitation de ses prochains hôtes. « Une lettre a été envoyée » pour proposer cette visite dans la perspective des élections présidentielle et législatives prévues pour la fin d'année en RDC « et une réponse a été reçue indiquant qu'ils seraient accueillis à Kinshasa dès qu'ils le souhaitent », a sou-



Antonio Guterres et Moussa Faki

tenu le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric. Cependant, aucune date n'a été communiquée pour cette visite. Tout ce que l'on sait est qu'elle est imminente et pourrait se concrétiser en fin de semaine. Le secrétaire général de l'ONU

qui foulera pour la toute première fois le sol congolais en profitera sans doute pour tenter de tirer au clair le dossier du meurtre de deux experts onusiens assassinés en mars 2017 dans la région du Kasai alors qu'ils réunissaient des élé-

ments relatifs à l'existence des charniers. Peu de progrès ont été faits jusque-là pour identifier les responsables de ces meurtres malgré des informations transmises par Washington à Kinshasa.

Alain Diasso

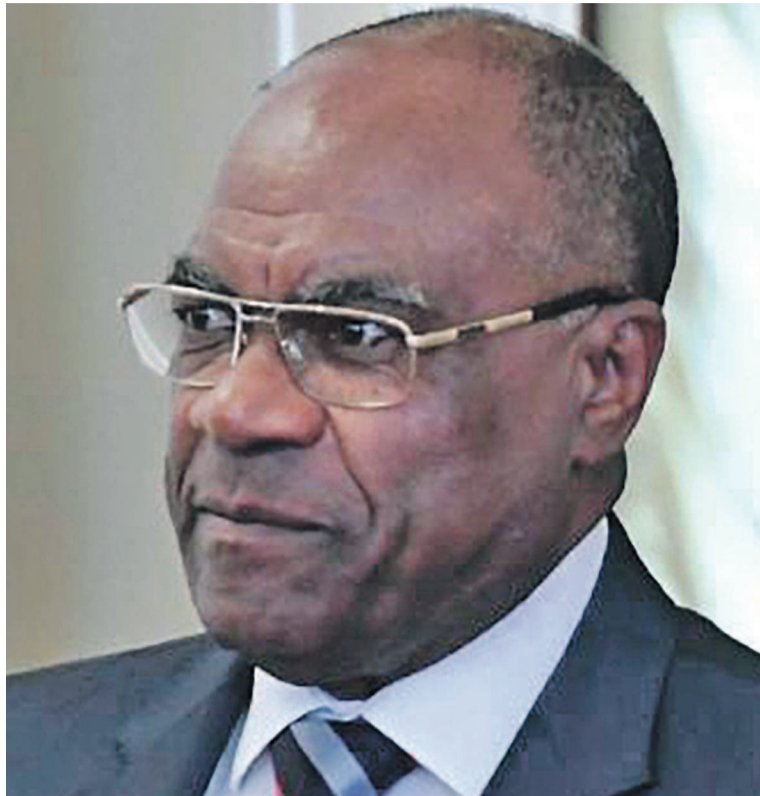
ENJEUX POLITIQUES

Le Botswana accuse, la RDC recadre !

Les relations entre les deux viennent de prendre un sérieux coup de froid à cause d'un communiqué du gouvernement botswanais posté sur la toile au lendemain de la marche des catholiques du 25 février critiquant ouvertement le processus politique en RDC sans passer par un cadre diplomatique.

Un récent communiqué du gouvernement botswanais, partagé à loisir dans les réseaux sociaux, a sévèrement critiqué le processus politique en RDC imputant aux autorités congolaises la responsabilité de la crise humanitaire et sécuritaire qui frappe le pays. Joignant sa voix à celle de la communauté internationale qui, plus d'une fois, s'est opposée au prolongement du mandat de Joseph Kabila au-delà du délai constitutionnel, le Botswana a pris la liberté d'exprimer son dépit face aux reports incessants des élections. « Certains dirigeants politiques

refusent de renoncer au pouvoir au moment de l'expiration de leur mandat. Ces dirigeants ont maintenant eu recours à des mesures telles que retarder la tenue d'élections ou modifier leurs Constitutions nationales pour prolonger effectivement leur mandat, argumentait la note, il est clair que ces dirigeants sont mus par l'intérêt personnel, au lieu de ceux des personnes qu'ils gouvernent. La République démocratique du Congo en est un exemple », pouvait-on lire dans ce communiqué qui a surpris plus d'un lorsqu'on sait que la RDC et le Botswana sont membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (Sadc). Poussant l'outrecuidance à l'extrême, le gouvernement botswanais a appelé la Communauté internationale à agir. Silencieux au début, le vice-Premier ministre chargé des Affaires étrangères, Léonard She Okitundu, a fini par s'exprimer à



Léonard She Okitundu, vice-Premier ministre des Affaires étrangères

ce sujet. En réaction à ce qu'il a qualifié de jugement arbitraire, l'officiel congolais a vite fait de condamner cette façon d'agir

de la part du gouvernement Botswanais. « Le gouvernement de la République démocratique du Congo est consterné de

lire sur les réseaux sociaux un communiqué du gouvernement botswanais dont le contenu fus-tige d'une manière arbitraire les autorités du pays, son processus politique et électoral, sa situation sécuritaire et humanitaire », a-t-il déclaré à la presse. Et de poursuivre : « Le gouvernement de la République démocratique du Congo condamne cette façon d'agir d'un État partenaire de la Sadc, qui abrite le quartier général de notre organisation régionale, il n'a pas tenu compte du cadre diplomatique qu'offre notre organisation sous-régionale pour exprimer ses opinions ». Le chef de la diplomatie congolaise en a profité pour réitérer la détermination de son pays de conduire le pays vers la tenue des élections présidentielle, législatives provinciales conformément au calendrier de la Commission électorale nationale indépendante, un processus qui se veut irréversible.

Alain Diasso

FLEUVE CONGO

Au moins quatorze disparus dans un naufrage

Au moins quatorze personnes sont portées disparues dans le naufrage de deux embarcations dans la nuit de lundi à mardi sur le fleuve Congo, selon un bilan communiqué mercredi à l'AFP par le ministre de l'Intérieur de la République démocratique du Congo.



Le fleuve Congo à Kinshasa

« 14 disparus, 108 rescapés dont 68 hommes et 44 femmes, un enfant », est le bilan du naufrage qui a eu lieu sur le fleuve dans la province de Mai-Ndombe (sud-ouest), a fait savoir à l'AFP le ministre congolais de l'Intérieur, Henri Mova, dans un message électronique. Selon un élu de la région, Dida Pembe, « des centaines de personnes seraient portées disparues », invoquant des témoignages d'habitants. Ces chiffres n'ont pu être confirmés jusque-là par d'autres sources. Ces « embarcations bondées naviguaient de nuit lorsqu'elles ont été surprises par un vent

violent. Dans ce naufrage, il y a eu plus de personnes portées disparues que des rescapés », a soutenu M. Pembe. Léon Bateko, un pêcheur sur le fleuve Congo qui affirme avoir participé aux opérations de secours, joint au téléphone, a confirmé à l'AFP « les conditions météorologiques étaient extrêmement mauvaises pour secourir » les victimes.

« La vérité sur le nombre de personnes disparues ne sera jamais connue parce qu'il n'y a pas de manifeste qui atteste du nombre de passagers réellement embarqués », a confié à l'AFP Claude Bononge, un gestionnaire de

ports fluviaux privés en RDC. Une mesure gouvernementale interdit aux embarcations de fortune de naviguer la nuit sur les eaux congolaises. « Comment ont-ils contourné l'interdiction de naviguer la nuit ? », s'est interrogé M. Bononge. Les naufrages sont fréquents en RDC, tant sur les lacs que sur les fleuves ou rivières, et les accidents se soldent souvent par des bilans très lourds en raison de la surcharge et de la vétusté des embarcations, de l'absence de gilets de sauvetage à bord et du fait que beaucoup de gens ne savent pas nager.

AFP

EST DE LA RDC

Vingt-trois morts dans des affrontements intercommunautaires

Vingt-trois personnes ont été tuées en trois jours d'affrontements entre communautés d'une région de l'est de la République démocratique du Congo (RDC), théâtre de fréquentes violences meurtrières pour le contrôle des terres, selon le décompte fait mercredi à l'AFP par un responsable local.

« Au total, nous avons enregistré depuis dimanche la mort de seize civils et sept miliciens », dans des affrontements entre Hutu d'un côté, Nande et Hunde de l'autre, a déclaré à l'AFP François Bakundakabo, délégué du gouverneur du Nord-Kivu dans le territoire de Rusthuru. Dans l'attaque du village Mutanda par des Mai-Mai Nyatura (miliciens hutu) dimanche, « neuf civils et deux miliciens ont trouvé la mort. Lundi, lors de l'attaque de Bwalanda quatre civils et cinq miliciens étaient tués et mardi à Kikuku, il y a eu trois civils tués », a indiqué M. Bakundakabo.

Après une légère accalmie, depuis mi-février, il est constaté un nouveau regain de violence. Dans un précédent bilan lundi, il était fait état de neuf morts à Bwalanda (quatre civils et cinq miliciens). En 2017, plusieurs dizaines de personnes ont été tuées dans des affrontements entre ces communautés de la région. Située dans le territoire de Rusthuru dans la province du Nord-Kivu, les localités de Bwalanda, Mutanda et Kikuku sont habitées par les communautés hutu, nande et hunde. Ces trois communautés s'affrontent régulièrement pour le contrôle des terres. Nande et Hunde accusent les Hutu congolais, considérés comme des étrangers, de soutenir les rebelles hutu rwandais de Forces démocratiques de libération du Rwanda. Les Hutu congolais, qui ne nient pas être à la recherche de nouvelles terres agricoles, accusent les Nande et les Hunde de violer leur droit constitutionnel à la liberté d'installation.

Nande et Hunde accusent les hutu congolais d'être des complices des rebelles hutu rwandais réfugiés dans l'est de la RDC après le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Certains de leurs chefs sont accusés d'avoir pris une part active au génocide. La partie orientale de la RDC est déchirée depuis plus de 20 ans par des conflits armés entre divers groupes et communautés, alimentés par des différends fonciers, la concurrence pour le contrôle des ressources minières et des rivalités entre puissances régionales qui tirent profit de cette instabilité.

AFP



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Aux potentiels prestataires/fournisseurs de la SCI-MUCODEC

1. CONTEXTE ET OBJET

La Société Civile Immobilière MUCODEC lance le présent Avis de manifestation d'intérêt en vue de la constitution de sa liste des entreprises et prestataires sélectionnés sur la base de leurs capacités, aptitudes à fournir des services de qualité.

La liste établie servira de base pour la constitution des prestataires/fournisseurs potentiels de fournitures de biens et services, des travaux et des prestations intellectuelles pour les demandes de cotation, de renseignement et de prix à compétition restreinte.

2. DOMAINES D'ACTIVITES

Les activités à réaliser dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernent les domaines suivants :

- Elaboration des plans de construction ;
- Maîtrise d'ouvrage dans les travaux construction ;
- Suivi, contrôle et certification d'exécution des travaux construction ;
- construction des bâtiments ;
- aménagement des bâtiments ;
- entretiens et réparations portant sur les gros œuvres (murs, peinture, étanchéité, plomberie, carrelage, toiture) ;
- maintenance des climatisations ;
- fourniture des climatisations et de groupes électrogènes ;
- électricité ;

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de la manifestation d'intérêt du prestataire/fournisseur comportera les renseignements suivants :

- une lettre de motivation ;
- le dossier fiscal de l'entreprise (RCCM, SCIEN, SCIET, patente, NIU, certificat de moralité fiscal) ;

- Les références techniques de l'entreprise ou groupement d'entreprises en matière de travaux bâtiment (une présentation générale de l'entreprise, en précisant l'activité de base, les activités secondaires éventuelles, les moyens techniques, humains et financiers, ainsi que les attestations de références) ;

- Les prestataires retenus à l'issue de la présélection seront pré-qualifiés pour répondre aux différentes consultations lancées par la SCI et recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner, accompagnée d'un dossier d'appel d'offres restreint. La sélection se fera en conformité avec les procédures de la SCI MUCODEC.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La SCI peut toutefois être amenée à demander des informations complémentaires utiles et nécessaires non contenues dans la manifestation du fournisseur.

Les entreprises, fournisseurs ou prestataires peuvent obtenir des informations supplémentaires par téléphone : 06 508 26 11 / 06 987 91 59.

5. DEPOT DES DOSSIERS

Les manifestations écrites doivent être déposées sous la mention « Manifestation d'intérêt pour la liste des entreprises, fournisseurs ou prestataires de la SCI » au plus tard le 10 mars 2018 aux adresses ci-dessous citées.

FEDERATION DES MUCODEC

Bd. Denis SASSOU NGUESSO
06 987 90 00 / 05 547 90 00
BP : 13237 Centre-ville - Brazzaville

DELEGATION MUCODEC Pointe-Noire

Avenue Charles De Gaulle
06 987 90 80 / 05 547 90 80
BP : 5909 Centre-ville - Pointe noire

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

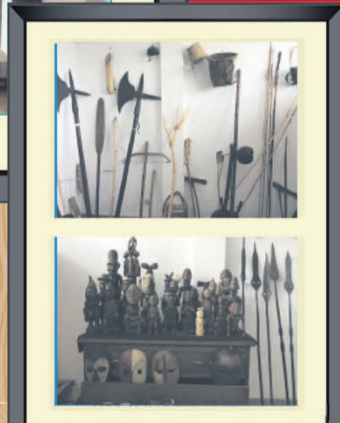
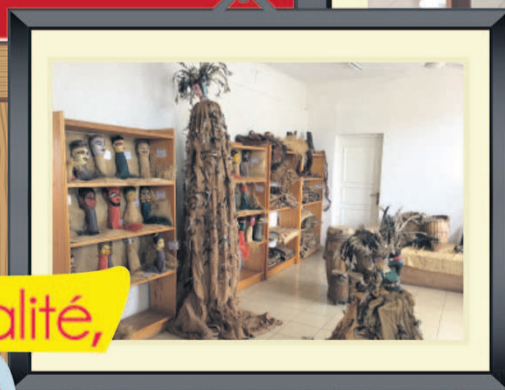
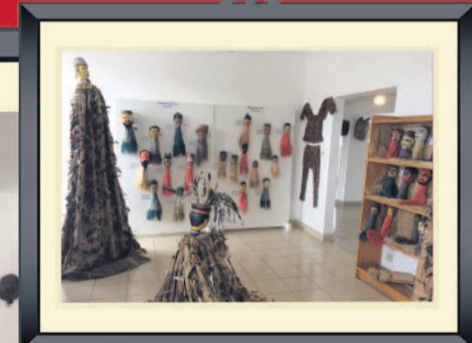
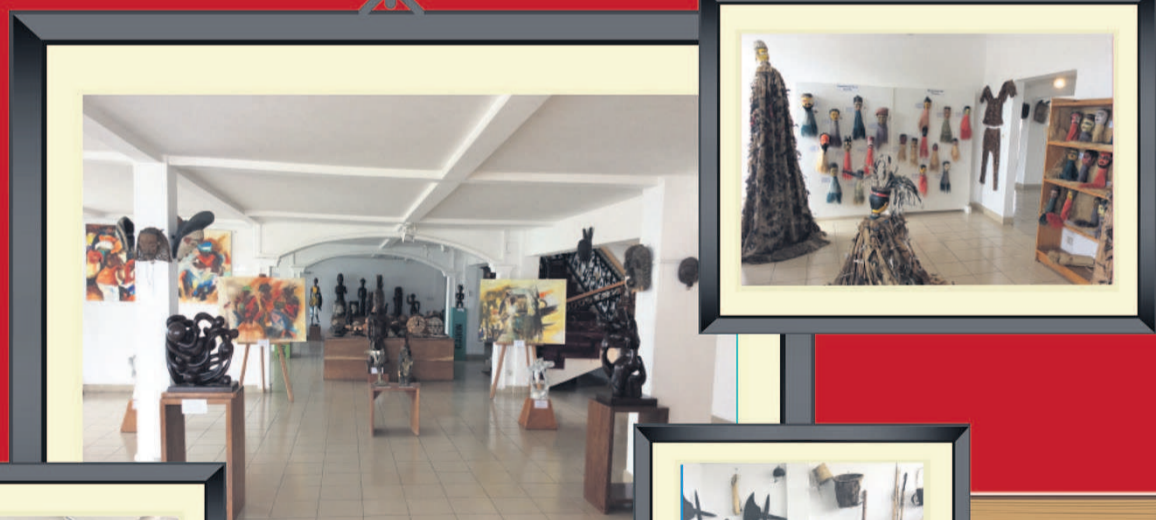
galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

L'AFRIQUE EN BREF

NOUAKCHOTT: Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, est arrivé mercredi après-midi à Nouakchott pour une visite de quelques heures, la première d'un chef d'Etat turc en Mauritanie où il a été accueilli par son homologue, Mohamed Ould Abdel Aziz. Tayyip Erdogan devait s'entretenir au palais présidentiel avec le chef de l'Etat mauritanien, avant de signer plusieurs accords de coopération. Il devait ensuite être prendre part à un dîner offert par son homologue, avant de quitter la Mauritanie en début de soirée pour se rendre au Sénégal voisin, avant-dernière étape d'une mini-tournée africaine, qui s'achèvera vendredi au Mali.

BAMAKO: Six militaires et un garde-forestier sont morts mardi dans deux attaques attribuées à des jihadistes dans le centre du Mali, où l'armée est accusée par des familles d'avoir tué sept civils après leur arrestation, le 21 février. Un véhicule des forces armées a «sauté (mardi) sur un engin explosif improvisé à environ 7 km à l'est de Dioura», dans la zone de Ségou. Le bilan est de six morts», a indiqué mercredi l'armée malienne sur son site d'information.

Valence: Les soldats français du 1^{er} régiment de Spahis, enrôlés dans leurs burnous traditionnels, ont rendu hommage mardi à leurs deux frères d'armes tombés lors d'une attaque au Mali, en présence de la ministre française des Armées. Le sergent-chef, Emilien Mougin, et le brigadier-chef, Timothé Démoncourt, avaient été tués le 21 février, par l'explosion d'une mine entre Gao et Ménaka, dans la zone des trois frontières.

ABUJA: Le gouvernement nigérian a annoncé qu'il avait mis en place un comité pour comprendre les circonstances de l'enlèvement de cent-dix élèves à Dapchi, dans le nord-est du pays, après l'attaque de leur école par des membres présumés du groupe jihadiste Boko Haram.

LAGOS: Une flambée record de la fièvre hémorragique de Lassa a fait soixante-douze morts depuis le début de l'année, au Nigeria. «Le nombre de cas confirmés pendant ces deux mois dépasse déjà le nombre total de cas confirmés pendant toute l'année 2017», un «record inégalé» dans le pays le plus peuplé d'Afrique, note l'Organisation mondiale de la santé dans un communiqué. Le Centre national de surveillance des maladies établit le nombre de cas confirmés à trois cent-dix-sept pour le début de 2018, contre cent quarante-trois sur l'ensemble de 2017.

ABIDJAN: La France va financer un projet de 6,5 milliards de FCFA (10 millions d'euros) destiné aux jeunes de Diffa, dans le sud-est du Niger, dont certains ont rejoint le groupe jihadiste Boko Haram, a indiqué mardi l'ambassade de France à Niamey.

MALABO: Le procureur de la République de Guinée équatoriale a réclamé la remise en liberté d'un caricaturiste emprisonné depuis plus de cinq mois, Ramon Nse Esono Ebalé, à l'ouverture de son procès lundi, en raison d'un «manque de preuves». Il avait été arrêté «pour ses oeuvres qui critiquent régulièrement le gouvernement de Guinée équatoriale», selon l'Union africaine.

JOHANNESBURG: Le parlement sud-africain a donné mardi le coup d'envoi d'une réforme de la Constitution pour autoriser l'expropriation sans compensation des terres agricoles au profit de la majorité noire, un sujet très sensible qui agite la vie politique du pays.

LA HAYE: La Cour pénale internationale rendra, le 8 mars, son jugement en appel contre l'ancien vice-président congolais, Jean-Pierre Bemba, condamné à un an de prison et trois cent mille euros d'amende, en mars 2017, pour subornation de témoins dans le cadre de son procès pour crimes de guerre.

D'après AFP



UBA CONGO RECRUTE

POSTE (UBA-RB0001) : Chargé de clientèle PME/PMI
recrutement.ubacongo@ubagroup.com

Lieu de travail : Congo Rep

Durée du contrat : Indéterminée.

•MISSION : Le chargé de clientèle PME/PMI est un des principaux interlocuteurs du client avec sa banque. A l'écoute de ses besoins, il le conseille sur les produits et les services pour répondre au mieux à ses attentes.

Tâches et Responsabilités :

•Détecter les besoins des clients et proposer des solutions de financement et de placement.

•Conseiller la clientèle.

•Gérer et développer un portefeuille de clients des PME/PMI

•Assurer le suivi de l'évolution du client

•Identifier les risques financiers (fraude fiscale, blanchiment...)

•Instruire les demandes de crédit et en évaluer les risques

•Prospecter de nouveaux clients

•Suivre les évolutions réglementaires, juridiques, fiscales, spécifiques au secteur bancaire.

Critères de sélection :

•Avoir une bonne connaissance des techniques de marketing et de communication

•Avoir une bonne culture générale économique et financière

•Connaître le tissu économique local

•Connaître les procédures administratives et comptables

•Connaître la réglementation bancaire, juridique, fiscale

•Maîtriser les caractéristiques des services, produits bancaires et assurance à destination des particuliers

•Maîtriser les techniques de financement des besoins de trésorerie et d'investissement.

•Maîtriser les techniques de l'analyse des risques financiers

•Maîtriser les techniques de négociation commerciale

•Maîtriser les techniques de vente et de prospection

NB : Cette liste de compétences n'est pas exhaustive.

PROFIL :

•Master I ou II en gestion financière et comptable

•Master I ou II en gestion commerciale

•Bac+3 - licence professionnelle Assurance Banque Finance

•Niveau d'expérience : Un minimum de 3 ans d'expérience dans le domaine.

DOCUMENTS A FOURNIR : CV, lettre de motivation précisant le poste pour lequel il ou elle postule, Photocopie du dernier diplôme.

Postuler uniquement par mail :
recrutement.ubacongo@ubagroup.com

DATE LIMITE :
Vendredi 02 Mars 2018 à 17h00.

UBA CONGO RECRUTE

POSTE (UBA-RB0001) : Chargé de clientèle particuliers
recrutement.ubacongo@ubagroup.com

Lieu de travail : Congo Rep

Durée du contrat : Indéterminée.

•MISSION : Le chargé de clientèle particuliers est un des principaux interlocuteurs du client avec sa banque. A l'écoute de ses besoins, il le conseille sur les produits et les services pour répondre au mieux à ses attentes.

Tâches et Responsabilités :

•Détecter les besoins des clients et proposer des solutions de financement

•Conseiller la clientèle en termes d'investissements et de placements.

•Gérer et développer un portefeuille de clients particuliers

•Assurer le suivi de l'évolution du client

•Identifier les risques financiers (fraude fiscale, blanchiment...)

•Instruire les demandes de crédit et en évaluer les risques

•Prospecter de nouveaux clients

•Suivre les évolutions réglementaires, juridiques, fiscales, spécifiques au secteur bancaire.

Critères de sélection :

•Avoir une bonne connaissance des techniques de marketing et de communication

•Avoir une bonne culture générale économique et financière

•Connaître le tissu économique local

•Connaître les procédures administratives et comptables

•Connaître la réglementation bancaire, juridique, fiscale

•Maîtriser les caractéristiques des services, produits bancaires et assurance à destination des particuliers

•Maîtriser les techniques de financement courants et ceux de l'immobilier

•Maîtriser les techniques de l'analyse des risques financiers

•Maîtriser les techniques de négociation commerciale

•Maîtriser les techniques de vente et de prospection

NB : Cette liste de compétences n'est pas exhaustive.

PROFIL :

•BTS Banque

•BTS NRC (Négociation et relation Client)

•DUT Techniques de commercialisation

•Bac+3 - licence professionnelle Assurance Banque Finance

•Niveau d'expérience : Un minimum de 3 ans d'expérience bancaire

•DOCUMENTS A FOURNIR : CV, lettre de motivation précisant le poste pour lequel il ou elle postule, Photocopie du dernier diplôme.

•Postuler uniquement par mail :
recrutement.ubacongo@ubagroup.com

•DATE LIMITE :
Vendredi 02 Mars 2018 à 17h00.

Ministère des Finances et du Budget
Direction générale
des Impôts et des Domaines
N°0128/MFB/DGID

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Brazzaville, le 27 février 2018

**Le Directeur Général,
À
L'ensemble du personnel de la Direction générale
des Impôts et des Domaines**

Objet : Lumière sur les 2.863.074.820 FCfa

Mesdames et messieurs,
Par lettre n°0491/MFBPP-CAB du 19 juin 2017, monsieur le ministre en charge des Finances, ayant constaté que la quote-part des pénalités revenant à l'administration fiscale, évaluée à la somme de 6 297 178 991 FCfa, ne lui était pas reversée depuis 2016.

A cet effet, pour éviter le dysfonctionnement de l'administration fiscale, monsieur le ministre avait instruit le directeur général du Trésor, de procéder, à compter du mois de juin 2017, au reversement de la somme de 400 000 000 FCfa par mois à l'administration fiscale, jusqu'à concurrence de la somme de 6 297 187 991 FCfa.

Dans cette même lettre, monsieur le ministre avait également instruit le directeur général du Trésor de procéder, désormais et régulièrement, au reversement de la quote-part mensuelle des pénalités revenant à l'administration fiscale.

Cependant, la non programmation de ces reversements a fait que les instructions de monsieur le ministre des Finances et du budget n'ont pas connu une exécution satisfaisante.

Néanmoins, jusqu'à la date du 12 janvier 2018, les rétrocessions reçues par les différents services de la direction générale des impôts et des domaines, évaluées à 2 863 074 820 FCfa, se répartissent de la manière suivante :

I-Sommes perçues par la DAAF

Date de perception Montant perçu

06/06/17	100 000 000 FCfa
30/06/17	400 000 000 FCfa
10/07/17	60 000 000 FCfa
14/07/17	16 724 163 FCfa
27/07/17	4 300 544 FCfa
27/07/17	92 202 866 FCfa
09/08/17	200 000 000 FCfa
10/08/17	200 000 000 FCfa
10/10/17	100 000 000 FCfa
03/11/17	16 865 140 FCfa

soit un total de 1 190 092 713 FCfa

II Sommes perçues par l'UGE de Brazzaville (gestion autonome)

Date de perception Montant perçu

01/06/17	86 500 000 FCfa
13/07/17	170 000 000 FCfa
19/10/17	100 000 000 FCfa
04/12/17	100 000 000 FCfa
13/12/17	30 000 000 FCfa
Soit un total de	486 500 000 FCfa

III-Sommes perçues par l'UGE de Pointe-Noire (gestion autonome)

Date de perception Montant perçu

06/06/17	100 000 000 FCfa
04/07/17	200 000 000 FCfa
24/10/17	120 000 000 FCfa
14/12/17	100 000 000 FCfa

Soit un total de 520 000 000 FCfa

IV-Sommes perçues par l'UME de Brazzaville (gestion autonome)

Date de perception Montant perçu

16/06/17	85 000 000 FCfa
13/07/17	100 000 000 FCfa
19/10/17	80 000 000 FCfa
13/12/17	68 000 000 FCfa

Soit un total de 333 000 000 FCfa

V-Sommes perçues par l'UME de Pointe-Noire (gestion autonome)

Date de perception Montant perçu

06/06/17	100 000 000 FCfa
11/07/17	83 482 107 FCFA
24/10/17	80 000 000 FCFA
19/12/17	70 000 000 FCFA

Soit un total de 333 482 107 FCFA

A la lumière de ce qui précède, sur les 2 863 074 820 FCfa -la DAAF n'a perçu que 1 190 092 713 FCfa -les UGE et les UME ont perçu (II+III+IV+V) 1 672 982 107 FCfa

En application des textes en vigueur, la somme de 1 190 092 713 FCfa perçue par la direction des affaires administratives et financières, pour la période allant du 6 juin au 31 décembre 2017, a été affectée de la manière suivante :

- indicateur.....113 291 580,23 FCfa
- lutte contre la fraude101 962 422,21 FCfa
- paiement de la prime d'incitation de deux mois (juillet et août)...492 291 420 FCfa
- fonctionnement.... 412 825 474,74 FCfa
- saisissants... 48 805 271,66 FCfa
- mutuelle du fisc.....17 430 454,16 FCfa
- syndicalistes de Brazzaville.....3 486 090,83 FCFA

Les détails de ces grandes masses sont disponibles dans les services de la DAAF.

Signalons tout de même que, la prime d'incitation payée le 12 février 2018 provenait du contentieux de la société Airtel Congo SA.

Les pénalités issues de ce contentieux ont été réparties ainsi qu'il suit :

- Cabinet du ministère des Finances et du budget : 30% du montant des pénalités hors part Etat ;
- DGID/DAAF : 70% du montant des pénalités hors part Etat.

La quote-part revenant à la direction générale des impôts et des domaines avait été rétrocédée le mercredi 07 février 2018 vers 17h00.

Par ailleurs, à titre d'information, la quote-part des pénalités de la direction générale des impôts et des domaines non rétrocédée de 2016 à ce jour, s'élève à près de 12 000 000 000 FCfa.

Pour votre gouverne, monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, lors de sa descente à la direction générale des impôts et des domaines, avait pris bonne note des problèmes de l'administration fiscale. Il nous avait rassurés qu'il donnera progressivement les solutions à nos problèmes. Mais, il avait insisté sur la mise en place d'un système de rémunération axé sur les contrats de performances pour chaque trimestre : c'est ce qu'attend l'administration fiscale.

Quiconque souhaite avoir les informations complémentaires sur la gestion des finances de la direction générale des impôts et des domaines, les services de la direction des affaires administratives et financières sont disponibles.

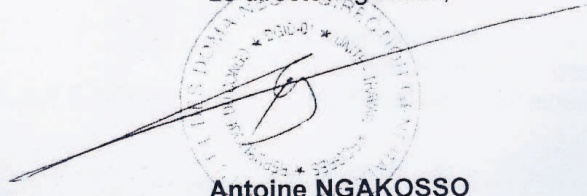
En privilégiant toujours le dialogue, l'administration fiscale a invité, trois fois de suite, les syndicalistes de la direction départementale des impôts et des domaines de Brazzaville, aux réunions de concertation, mais ces invitations ont été infructueuses. Malgré ces désagréments, les portes du directeur général sont largement ouvertes aux syndicalistes et à l'ensemble du personnel.

Le directeur général remercie et félicite vivement l'intersyndicale de la direction départementale des impôts et des domaines du Kouilou, d'avoir activement pris part aux trois réunions de concertation.

Sachant que, sans impôts, pas d'Etat sans Etat, pas de règles ; et sans règles, pas de société", l'administration fiscale demande à monsieur le ministre de tutelle de bien vouloir, organiser une réunion de concertation cabinet-DGID-DGT-Syndicats de la direction générale des impôts et des domaines pour en finir avec cette confusion, qui n'honore pas notre grande et prestigieuse administration. En revanche, elle regrette la tenue des réunions unilatérales cabinet-syndicats en marginalisant l'administration fiscale.

Mesdames et messieurs les travailleurs de la direction générale des impôts et des domaines, nous vous invitons à nous mettre ensemble pour chercher les solutions idoines à nos problèmes, mais dans le dialogue et le respect des procédures édictées par les textes en vigueur. Cependant, continuons sans interruption d'asseoir, de liquider, de contrôler et de mettre en recouvrement l'impôt.

Je vous remercie de votre compréhension et esprit patriotique.

Le directeur général,

Antoine NGAKOSSO

MARCHÉS ÉMERGENTS

Quatre pays africains figurent parmi les dix locomotives de la croissance mondiale d'ici 2025

L'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya et le Nigéria, figurent parmi les dix futurs marchés émergents qui devraient tirer la croissance économique mondiale au cours des dix prochaines années, selon une étude du cabinet de recherche et d'étude de marchés BMI Research.

L'Égypte a connu une croissance économique de 4,2% en 2015. Sa croissance sera essentiellement tirée par le secteur du logement d'ici 2025, selon BMI Research. Des investissements sont également prévus dans le secteur des industries exportatrices, notamment l'auto-

mobile et de l'agroalimentaire. Avec une croissance économique autour de 10,2% en 2015, l'Éthiopie va investir dans le secteur du BTP pour booster sa croissance. Le BTP va bénéficier du boom de l'urbanisation. BMI Research pense que ce pays devrait enregistrer 10,7% de croissance entre 2016 et 2025.

Le Kenya a enregistré un Pib de 5,6% en 2017. Il devrait tirer profit de la baisse des prix du pétrole, selon l'étude. La chute des cours des hydrocarbures lui permettra de stimuler sa consommation et ses investissements hors énergie. Les projets d'infrastructures, les services financiers et le commerce de détail, seront la force de ce

grâce aux secteurs secondaire et tertiaire, notamment les services financiers et la grande distribution, qui devraient connaître une forte croissance.

Les autres futurs émergents hors du continent africain sont, le Bangladesh, l'Indonésie, la Birmanie, le Pakistan, les Philippines et le Vietnam. Tous ces pays, y compris l'Égypte, le Kenya, le Nigéria et l'Éthiopie, devraient ajouter au Pib mondial, près de 4300 milliards de dollars d'ici 2025, selon BMI Research, soit l'équivalent du Pib actuel du Japon.

L'étude conclut : « *Le modèle de croissance tirée par les prix des matières premières qui a été prédominant par le passé avant de s'effondrer progressivement entre 2012 et 2015 dans le sillage la chute des cours des produits de base est terminé. Il ne reviendra pas* ». La croissance de ces pays sera essentiellement tirée par les secteurs du BTP et de l'industrie.

Noël Ndong

« Le modèle de croissance tirée par les prix des matières premières qui a été prédominant par le passé avant de s'effondrer progressivement entre 2012 et 2015 dans le sillage la chute des cours des produits de base est terminé. Il ne reviendra pas »

mobile et de l'agroalimentaire. Avec une croissance économique

pays d'Afrique de l'Est. Le Nigéria, quant à lui, tirera sa croissance

BURKINA FASO

Le procès du putsch manqué de 2015 suspendu



Les généraux burkinabè Gilbert Diendéré (g) et Djibrill Bassolé (DR),

L'audience de confirmation des charges dans la procédure judiciaire du coup d'Etat manqué de 2015 a été reportée sine die mardi après le retrait de tous les avocats de la défense qui ont dénoncé l'absence de certaines pièces du dossier mis à leur disposition.

« *Compte tenu de l'absence des avocats, l'audience est suspendue* », a déclaré le président du tribunal Seydou Ouedraogo, un magistrat professionnel.

Les avocats de la défense se sont retirés parce qu'ils contestent la légalité du tribunal militaire, composé de deux magistrats professionnels et de trois militaires jouant le rôle d'assesseurs. « *Nous nous retirons parce que la juridiction devant juger cette affaire n'est pas légale* », a argumenté Me Mi-

chel Traoré, avocat de l'ancien chef d'état-major Boureima Kéré. Une position reprise par Me Mathieu Somé, avocat du général Diendéré. Me Guy-Hervé Kam, un des avocats des parties civiles, a dénoncé une « manœuvre dilatoire ».

Les généraux Gilbert Diendéré et Djibrill Bassolé, cerveaux présumés du coup d'Etat manqué qui a fait 14 morts et 270 blessés et les 82 autres accusés devront encore attendre pour connaître leur sort.

Le général Diendéré et les autres personnes poursuivies sont notamment accusés d'attentat à la sûreté de l'Etat, meurtres, coups et blessures volontaires. Le général Djibrill Bassolé, ancien chef de la diplomatie, est quant à lui poursuivi pour « trahison ».

Les parties civiles ont expliqué que « *le retrait des avocats montre simplement la volonté des ac-*

cusés de ne pas être jugés. Ils vont utiliser les moyens les plus hasardeux pour faire durer le procès ». « *L'intention est claire, ils ne veulent pas aller à un jugement* », a également estimé le président de l'association des blessés du putsch manqué, Franck Sia.

« *Voir ce procès s'ouvrir est déjà un motif de satisfaction, de soulagement. Nous espérons que l'audience reprendra le plus vite possible pour enfin faire la lumière sur ce qui s'est passé* », a déclaré Seyni Compaoré, blessé lors du putsch.

Le 16 septembre 2015, des soldats du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) avaient tenté en vain de renverser le gouvernement de transition mis en place après la chute du président Blaise Compaoré.

Yvette Reine Nzaba

DÉVELOPPEMENT

L'économie mondiale doit offrir la chance à tous

L'appel a été lancé le 27 février par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, qui a souhaité que l'on fasse de la réalisation d'un développement inclusif et durable, un objectif à part entière, mais aussi un « mode de prévention ».

Le secrétaire général a jugé opportun de s'adresser à la communauté internationale à ce sujet au moment où le monde est confronté à la crise de légitimité et de confiance. « *Nous devons avoir une économie mondiale, une économie qui travaille pour tout le monde et qui offre des chances à tous* », a-t-il déclaré lors d'une réunion du Conseil économique et social (Ecosoc) consacrée au repositionnement du système de développement des Nations unies.

Pour Antonio Guterres, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera d'une « contribution cruciale » dans ce sens, en même temps que le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Si les bienfaits de la mondialisation comme l'inté-

« Nous devons avoir une économie mondiale, une économie qui travaille pour tout le monde et qui offre des chances à tous »

gration des économies, l'expansion du commerce et les avancées de la technologie, sont reconnus par tous, il y a lieu de déplorer le fait que beaucoup de personnes sont laissées de côté, a-t-il estimé. Parlant de l'implication des femmes, le secrétaire général a regretté le fait que ces dernières « *ne participent toujours pas comme elles méritent au marché du travail* » puisque « *les écarts salariaux subsistent* » alors que le chô-

mage des jeunes est à un niveau alarmant.

Le chef de l'Onu a prévenu que les gens s'interrogent sur un monde où une poignée de personnes est aussi riche que la moitié de l'humanité. « *L'exclusion a un prix* », a martelé le secrétaire général, qui a cité la frustration, l'aliénation et l'instabilité. A cela s'ajoutent entre autres l'aggravation des vulnérabilités aux chocs économiques et les risques de migrations forcées. Pour ce faire, Antonio Guterres a souligné que les Nations unies veulent d'un Ecosoc « renforcé » qui demande des comptes à rendre et exige « *de toujours faire plus* ». Il est revenu sur le « *Pacte de financement* » qu'il propose pour donner au système des Nations unies les ressources et la souplesse dont il a besoin pour produire des résultats, en échange d'une transparence améliorée et d'une obligation de résultats.

Le vice-président de l'Assemblée générale, Dian Triansyah Djani (Indonésie), a pour sa part, affirmé que la réalisation des objectifs de développement durable dépend largement de la capacité du système des Nations unies pour le développement à tenir ses promesses. « *Nous devons faire en sorte qu'il soit à la hauteur de la tâche* », ajoutant que les discussions sur son repositionnement sont importantes. Aider les Etats à réaliser l'objectif ambitieux du développement durable sera une victoire du multilatéralisme et un accomplissement pour les Nations unies, a estimé le président de l'Assemblée générale.

Nestor N'Gampoula

MIGRATION

L'Éthiopie réaffirme sa politique de porte-ouverte aux réfugiés

L'Éthiopie a réaffirmé, le 26 février, sa politique de porte-ouverte aux réfugiés qui arrivent en grand nombre dans le pays est-africain.

L'agence éthiopienne pour les réfugiés ARRA a indiqué lundi que même si le pays abrite actuellement plus de 900 000 réfugiés, il maintiendra sa politique de porte-ouverte à l'égard des réfugiés et « continuera de recevoir de nouveaux arrivants originaires de plusieurs pays voisins comme le Soudan du Sud, la Somalie, l'Érythrée, le Soudan et le Yémen ».

« En tant que pays fier de sa longue histoire d'accueil des réfugiés abritant la deuxième plus importante population de réfugiés d'Afrique, notre engagement en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des réfugiés restera inébranlable à la lumière du Cadre global de réponse aux réfugiés (CRRF) et des neuf promesses importantes formulées en septembre 2016 », a déclaré lundi aux journalistes Zeynu Jemal, directeur adjoint de l'administration éthiopienne pour les affaires liées aux réfugiés et aux personnes sur le retour (ARRA).

Il a également fait savoir que l'Éthiopie envisageait d'élaborer un

plan stratégique pour aider les réfugiés par le biais de packages de soutien.

« Nous sommes actuellement en train de formuler un Plan stratégique de dix ans pour répondre de manière globale aux besoins multiples des réfugiés créant des liens forts entre l'assistance humanitaire, le développement et bien entendu la paix », a expliqué Zeynu Jemal.

Lors de sa récente visite à Gambella, en Éthiopie, qui accueille la plupart des réfugiés originaires du Soudan du Sud, Filippo Grandi, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a salué les efforts déployés par le gouvernement éthiopien pour gérer la crise régionale des réfugiés.

« L'Éthiopie est un très bon modèle de la façon dont un pays doté de ressources limitées et devant faire face à ses propres problèmes maintient ses portes-ouvertes, ses mains tendues aux habitants des pays voisins qui sont dans le désarroi et cherchent une protection », a-t-il déclaré lors de sa visite.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Des experts africains prônent une distribution de l'aide innovante pour renforcer le développement

Les pays africains devraient explorer des mécanismes modernes de distribution des aides extérieures mettant à profit la technologie afin de relever les défis pressants auxquels fait face le continent, tels que la pauvreté, la faim, les maladies et les problèmes environnementaux, ont estimé mardi à Nairobi des experts réunis à l'occasion du Sommet Africain-Forum sur le développement international et l'aide.

Pendant ce sommet de deux jours, des experts issus de gouvernements, d'agences multilatérales, du secteur industriel et d'universités ont souligné qu'un changement de paradigme était nécessaire pour promouvoir l'utilisation optimale des dons en Afrique.

Pour Gabriel Rugalema, représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Kenya, exploiter les innovations tout en réformant les politiques et améliorant la bonne gouvernance est essentiel pour faire en sorte que l'aide extérieure atteigne les populations vulnérables d'Afrique.

« Nous avons besoin d'approches nouvelles et solides pour distribuer des aides et avoir un impact maximal.

L'Afrique a encore besoin de l'aide extérieure pour accélérer le développement du-

« Nous avons besoin d'approches nouvelles et solides pour distribuer des aides et avoir un impact maximal. L'Afrique a encore besoin de l'aide extérieure pour accélérer le développement durable »

», a souligné M. Rugalema. Le Kenya accueille le forum dans un contexte de recul du soutien extérieur aux projets humanitaires et de lutte contre la pauvreté sur le continent.

« L'aide extérieure au développement décline, d'où le be-

soin pour nos gouvernements de se rapprocher du secteur privé local qui peut proposer des financements, des compétences et des technologies pour nous aider à combattre le fardeau des maladies, de la malnutrition infantile et de la mauvaise hygiène », a expliqué M. Rugalema aux participants. Il a proposé de renforcer les partenariats public-privé afin de promouvoir les investissements dans l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et la riposte aux changements climatiques. Pour Mamadou Biteye, directeur du Bureau régional de la Fondation Rockefeller en Afrique, les innovations locales et les partenariats stratégiques pourraient avoir un très fort impact sur l'aide financière destinée aux pays africains.

« Les partenariats sont la clé du succès de la mise en place des programmes de développement », a-t-il estimé.

Xinhua

ARRÊT SUR IMAGE AU MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO



Toda Mikako, chercheur au Musée national de l'ethnologie du Japon découvre les œuvres du bassin du Congo, le 27 février 2018.



S.E. Dr. Andréas Melan, ambassadeur d'Autriche en Éthiopie, Djibouti, Ouganda, Soudan du Sud et au Congo, le 28 février 2018.

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 28 février 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 28 Février 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Huit (08) affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Un (1) projet de loi au titre du ministère des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement ;
- Trois (3) projets de lois au titre du ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale ;
- Un (1) projet de décret au titre du ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public ;
- Deux (2) communications au titre, d'une part, du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche et, d'autre part, du ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique ;
- Des nominations au titre des ministères suivants : ministère des Hydrocarbures, ministère de la Santé et de la population et ministère du Tourisme et de l'environnement.

Les projets soumis à l'examen du Conseil des ministres ont été, pour l'essentiel, des affaires à caractère économique.

Ces textes matérialisent la volonté du président de la République, soutenu par le gouvernement, de faciliter la mise en œuvre de la « Marche vers le Développement » en lui donnant les bases juridiques et techniques nécessaires à sa réussite.

Il en va ainsi d'un projet de loi qui a pour vocation à poursuivre la remise en ordre du domaine sensible qu'est le foncier. L'occupation anarchique des terres et le non respect des lois foncières ont toujours été, de tout temps et partout dans le monde, des freins à l'investissement public ou privé, mais également des facteurs de désordre et de menace à la paix sociale.

Il en va également des projets de loi présentés sur la Statistique. Ils ont pour objet de doter les pouvoirs publics d'un outil statistique fiable susceptible de faciliter la prise de décisions cohérentes et efficaces en matière économique.

Il en va encore du projet de loi fixant les conditions d'études et d'évaluation des projets d'investissements publics, mécanismes d'autant plus importants en ces temps d'amenuisement des recettes budgétaires.

Il en va de même du projet de décret sur les statuts de l'agence congolaise de normalisation et de la qualité, outil important de la diversification de la production de biens et de services dans notre pays.

A cet égard, la communication faite par le ministre d'Etat DJOMBO sur la mise

en œuvre des programmes manioc, banane et cacao, dont le président de la République veut faire les symboles de la relance de la production agricole, poursuit le même objectif de diversification de l'économie congolaise.

Il en va enfin de la poursuite de la réforme des entreprises publiques, après la SNE et la SNDE, avec la réflexion engagée ce jour sur le devenir de l'opérateur historique de télécommunications, CONGO TELECOM.

Entrons à présent dans le vif des affaires examinées lors du Conseil des ministres de ce jour 28 Février 2018.

I/- Ministère des Affaires foncières et du domaine Public, chargé des relations avec le Parlement.

Projet de loi fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains.

Prenant la parole, M. Pierre Mabila, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement, a d'emblée rappelé que la mise en œuvre de la réforme foncière, qui a connu des étapes antérieures essentielles, s'enrichit, avec le projet soumis à l'examen du Conseil des ministres, d'un instrument qui permettra de lutter contre les antivaleurs qui demeurent dans un secteur aussi stratégique pour notre pays.

Face à la persistance de ces phénomènes, il est apparu impérieux d'apporter des solutions légales, voire régaliennes, aux incivilités foncières et aux conflits liés à l'occupation ou la vente anarchique ou illégale de terrains.

Ainsi, le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres a pour objet de fixer les règles d'occupation et d'acquisition des terres du domaine rural, des terres et terrains du domaine urbain et périurbain, de préciser les conditions d'occupation et d'acquisition des terres coutumières ; mais également d'indiquer les règles relatives à l'occupation précaire des terres et terrains, au droit de propriété foncière, à l'interdiction d'occuper et d'acquérir des espaces fonciers non aedificandi, et à la reconnaissance de droits fonciers coutumiers par l'Etat.

Le projet de loi permet donc :

- l'immatriculation d'office des propriétés de l'Etat, en vue de la constitution d'une assiette fiscale fiable ;
- la mise en place d'un dispositif coercitif facilitant la prévention des risques d'érosion, d'inondation, de glissement de terrain, d'ensablement et d'engloutissement des habitations ;
- le renforcement de la sécurisation et de la fiabilité des titres fonciers, qui seront délivrés à coût modéré et à bref délai par un guichet unique foncier ;
- l'amélioration du climat des affaires.



Enfin, il permet une clarification des rapports quotidiens entre les acteurs du foncier au Congo, grâce à la fixation plus précise de la place et du rôle des différents usagers du secteur.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

1/ - Projets de loi portant respectivement, pour le premier, sur la statistique officielle et, pour le second, création de l'Institut national de la statistique.

Prenant à son tour la parole, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, a rappelé que les deux projets soumis à l'examen du Conseil des ministres avaient, entre autres, pour objet d'actualiser certaines des dispositions les plus importantes de la loi n°8-2009 du 28 octobre 2009 sur la statistique .

- Le projet de loi sur la statistique officielle a pour double objet de corriger les limites du texte de 2009, et d'adapter aux nouvelles normes et standards internationaux d'organisation la statistique publique.

Cadre de définition et d'orientation des politiques de développement et de prise de décision, le domaine statistique a fait l'objet d'une Charte de l'Union africaine adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement en 2009, laquelle s'inspire des principes fondamentaux de la statistique officielle réaffirmés par l'Organisation

des Nations unies par une résolution de janvier 2014.

Le projet de loi soumis à l'examen du Conseil des ministres a donc pour objet de remplacer le texte de 2009, en introduisant en droit national les dispositions de la Charte africaine ratifiée par notre pays en 2013.

- Le projet de loi portant création de l'Institut national de la statistique est une adaptation de cet établissement public administratif aux dispositions de la Constitution du 25 octobre 2015. En effet, l'article 125 de la Constitution disposant que « la loi fixe également les règles concernant (...) la création des établissements publics », il convenait que le projet de loi en objet soit présenté, afin de rendre la création de l'Institut conforme au droit positif.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé les projets de loi portant respectivement, pour le premier, sur la statistique officielle et, pour le second, création de l'Institut national de la statistique. Ils seront transmis au Parlement pour adoption.

2/ - Projet de loi portant création d'un établissement public dénommé Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public.

Créé par la loi n°025 du 18 septembre 1990, le Centre d'études et d'évaluation des projets d'investissement (CEPI), établissement public à caractère économique et commercial, jouissait d'un monopole en matière d'études, d'expertise et contre expertise de projets, d'évaluation de leur exécution, d'assistance technique au service des acteurs économiques, en premier lieu l'Etat.

La libéralisation économique, et l'arrivée

de prestataires privés sur ce segment d'activité ont réduit la place et le rôle du CEPI, au point où il peine à survivre malgré les subventions de l'Etat.

D'autre part, la transcription en droit congolais des directives CEMAC, qui ont modifié les grilles de lecture et d'évaluation de la gestion des finances publiques pour les pays de la Zone, redonne une importance particulière aux entités en charge, pour le compte de l'Etat lui-même, des collectivités locales et des entreprises publiques, de l'élaboration de fiches projet, d'évaluation des impacts socio-économique et environnemental et d'assistance technique.

C'est dans ce cadre qu'est proposée, par le projet de loi soumis à l'examen du Conseil des ministres, la rénovation de l'ancien CEPI avec la création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEPI).

Prenant la parole, Son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a demandé au gouvernement de mener la réflexion pour que les statuts ultérieurement attendus du centre en création circonscrivent de manière précise ses attributions, afin de lui donner sa pleine efficacité.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création du Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

III/- Ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public.

Projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité.

Prenant la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public, a présenté aux membres du Conseil des ministres les grandes lignes du projet de décret soumis à leur examen.

Créée par la loi n°19-2015 du 29 octobre 2015, l'Agence a pour missions d'approuver les travaux de normalisation et de promotion de la qualité.

L'article 5 de la loi précitée prévoyant que « les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes d'administration et de gestion de l'Agence » sont fixés « par des statuts approuvés en Conseil des ministres », c'est donc à cette exigence que répond le présent projet de décret.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité.

IV/- Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Communication relative à l'exécution

des programmes manioc, banane et cacao en 2018.

Prenant à son tour la parole, M. Henri Djombo, ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a rappelé que sa communication de ce jour s'inscrivait dans la continuité des instructions que Son Excellence, Monsieur le président de la République avait bien voulu donner au gouvernement lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le 27 décembre 2017, sanctifiées et rendues publiques lors de son message sur l'état de la nation délivré devant le Parlement réuni en congrès le 30 décembre suivant.

Ainsi, trois (3) programmes concernant le manioc, la banane, le plantain et le cacao ont été ciblés pour le compte du ministère de l'Agriculture, et ce au titre de l'année 2018, ainsi que celui des années suivantes.

A cet égard, les crédits alloués au démarrage immédiat de ces trois programmes ont été fixés à quatre milliards six cent quatre-vingt six millions de frs CFA (4.686.000.000) au titre du budget exercice 2018. Ces crédits seront ventilés de la manière suivante :

- Manioc : 1 750 000 000 frs CFA ;
- Banane et plantain : 1 150 000 000 frs CFA ;
- Cacao : 1 786 000 000 frs CFA.

Le dossier présenté ce jour par le ministre d'Etat Djombo comprend un document déclinant, pour chaque programme ciblé : son contexte et sa justification ; les objectifs du programme ; les contraintes à surmonter ; la stratégie de promotion ; les résultats attendus ; les mesures d'accompagnement ; le coût du programme ; enfin, le plan de décaissement des crédits au cours de l'année 2018.

Sur le fond, les programmes viseront essentiellement, pour l'année 2018, la production et la diffusion du matériel végétal sain (boutures, rejets ou plants). Ce matériel sera déployé sur toute l'étendue du territoire national, avec comme cible prioritaire les petits producteurs.

D'autre part, la réussite de ces programmes nécessitera le recrutement spécial de cadres et techniciens compétents pour l'animation et l'exécution des mesures préconisées. A titre indicatif, les besoins potentiels sont estimés à 1 050 agents, soit 600 pour l'agriculture, 200 pour l'élevage et 250 pour la pêche.

Achevant son propos, et pour assurer la réussite de la première phase de ces programmes, le ministre d'Etat Djombo a insisté sur la nécessité de sécuriser et de rendre disponibles les crédits alloués, et ce dans les meilleurs délais.

Prenant la parole au terme des débats engagés sur cette question importante, le président de la République a demandé que l'année 2018 soit l'année d'impulsion de ces programmes. Il a instruit le gouvernement d'orienter les crédits ainsi alloués vers le secteur privé agricole, avec comme cibles prioritaires les petits planteurs ainsi que les regroupements de coopératives, notamment féminines.

Enfin, le président de la République a instruit le gouvernement de soumettre dans les meilleurs délais à l'examen du Conseil des ministres un plan global de développement agricole, tenant compte des orientations et du cadre général du futur Plan national de développement (PND).

V/- Ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

Communication relative à la réforme structurelle de l'opérateur historique CONGO TELECOM SAU.

Prenant la parole, M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, a d'emblée rappelé que le président de la République, Son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, avait donné des orientations claires en vue de la restructuration souhaitée de l'opérateur public de télécommunications de notre pays.

L'environnement numérique au Congo est caractérisé par d'importants investissements publics engagés depuis près d'une décennie. Ils ont eu pour objectif de doter le Congo d'infrastructures de haut débit du niveau des standards internationaux les plus pointus. Ces investissements consistent notamment en l'achèvement en cours du Projet de couverture nationale en télécommunications (PCN), pour ce qui concerne le maillage de notre territoire en fibre optique, et au quasi achèvement du projet dit Central Africa backbone (CAB), projet sous-régional dont la première phase reliera le Congo au Gabon dans les prochaines semaines.

Dans ce contexte, il est nécessaire de permettre à l'opérateur historique CONGO TELECOM de relever le défi d'être le principal levier grâce auquel l'Etat pourra impulser et accompagner la modernisation du secteur et favoriser l'implémentation d'une véritable économie numérique.

Il apparait que cet opérateur, société anonyme unipersonnelle propriété exclusive de l'Etat, connaît une situation difficile, tant sur les plans managérial que financier et technique.

Cette situation se caractérise notamment par un fort endettement, dont le montant exact est à évaluer, mais également par la difficulté à rentabiliser les investissements susmentionnés. Enfin, cette situation a pour conséquences que l'opérateur historique ne détient qu'une part de marché marginale dans le secteur des télécommunications.

Il est donc préconisé un audit organisationnel, technique et financier qui aura pour objectif de jeter les bases de la redynamisation de l'entreprise. C'est grâce à ces préalables que la restructuration de l'opérateur pourra être effective, les options de la réflexion étant les suivantes :

- Positionnement de la société sur les marchés de gros et de détail ;
- Dissociation éventuelle des activités de gros (vente de capacités aux opérateurs et autres fournisseurs d'accès) et de dé-

tail (services télécoms pour le grand public, entreprises et particuliers) ;

- La problématique de la gestion des infrastructures de télécommunications financées par l'Etat.

Le ministre d'Etat Ondongo a alors informé le Conseil des ministres que le processus de transformation de CONGO TELECOM en société anonyme était arrivé à son terme depuis quelques jours.

Le Conseil des ministres a pris acte des éléments communiqués par le ministre Ibombo l'a invité à présenter les dossiers idoines dans les meilleurs délais, et ce en vue d'une prise de décision ultérieure.

VI/- Nominations.

Enfin, le Conseil des ministres a procédé à des nominations.

Sont ainsi nommés :

1/ - Au titre du ministère des Hydrocarbures.

- Directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) : M. Maixent Raoul Ominga, expert-comptable agréé CEMAC ;
- Directrice générale des hydrocarbures : Mme Teresa Goma, ingénieure en management et stratégie.

2/ - Au titre du ministère de la Santé et de la population.

- Directeur général de l'Hôpital spécialisé Mère-Enfant Blanche Gomes : M. Jean Robert Mabiala Babela, maître-assistant en pédiatrie ;
- Directeur général du Laboratoire national de santé publique : M. Jean-Vivien Mombouli, maître-assistant en biologie et pharmacie ;
- Président du Comité de direction de l'Hôpital spécialisé Mère-Enfant Blanche Gomes : M. Hervé Fortuné Mayanda, pédiatre, professeur titulaire ;
- Président du Comité de direction du Laboratoire national de santé publique : M. Henri-Joseph Parra, docteur en biologie.

3/ - Au titre du ministère du Tourisme et de l'environnement.

- Directeur général du développement durable : M. Germain Rock Mpassi Mumpassi, administrateur des SAF, catégorie 1, échelle 1, 8^{ème} échelon ;
- Directeur général de l'environnement : M. Roger Mpan, ingénieur des eaux et forêts, catégorie 1, échelle 1, 3^{ème} échelon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h30.

Fait à Brazzaville, le 28 Février 2018

**Thierry Lézin MOUNGALLA/-
Ministre de la Communication
et des Médias
Porte-parole du gouvernement.**

**A L'ATTENTION DES CITOYENS RUSSES
RÉSIDENT EN RÉPUBLIQUE DU CONGO**

L'Ambassade de la Fédération de Russie tient à informer les citoyens de la Fédération de Russie résidant en République du Congo de la tenue en Russie le 18 mars 2018 des élections présidentielles.

Pour assurer le scrutin en République du Congo l'Ambassade envisage d'organiser le vote :

- le 11 mars 2018 à Pointe-Noire à l'adresse suivante : 21, avenue Moe Telli, Centre-ville «A», arr. 1 Lumumba (bureau du Consul Honoraire de la Russie),

- le 18 mars 2018 à Brazzaville au Centre culturel russe, sis 26, avenue Amilcar Cabral, à côté du supermarché Casino.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h 00 à 20 h 00.

La participation de tous est vivement souhaitée.

Coordonnées de la commission électorale :

Tel. 05-550-30-14

e-mail: amrussie@yandex.ru.

Pour toute information sur la loi électorale, la procédure de vote, les candidats et etc. veuillez visitez le site web de l'Ambassade :

<http://congo.mid.ru/>.

Les Dépêches de Brazzaville recherche les vendeuses et vendeurs ambulants, dynamiques et motivés.

Les personnes intéressées sont priées de se présenter le vendredi 30 Mars 2018 à



10h00, avec leur pièce d'identité au siège social des Dépêches de Brazzaville, sis au n°84 boulevard Denis Sassou - Nguesso (Mpila) Brazzaville, République du Congo.

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com



CONTACTEZ NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET

NUMÉRIQUE

SÉRIGRAPHIE

PELLICULAGE

DOS CARRÉ COLLÉ

CONCEPTION GRAPHIQUE



UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux

PRESSE

- Quotidiens
- Hebdomadaires
- Mensuels
- Numéros spéciaux...



Chemises à rabat



Magazines



Cartes de visite



Dépliants



Livres



Calendriers



Flyers, Affiches

OFFSET

- Chemises à rabat
- Magazines
- Livres
- Dépliants
- Documents administratifs
- Calendriers
- Flyers
- Affiches
- Divers

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

PASSEPORT DIPLOMATIQUE

Le nouveau décret restreint la liste des bénéficiaires

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Cyprien Sylvestre Mamina, a appelé le 28 février les médias à vulgariser le document afin d'édifier l'opinion sur le décret instituant le nouveau passeport diplomatique Cémac.

Signé le 20 février, et rendu public le même jour, le décret n°2018-55 qui modifie les articles 8-9-10 et 12 du décret n° 2013-418 du 12 août 2013, portant institution du passeport diplomatique Cémac, prend en compte les évolutions introduites par la Constitution de 2015 et bien d'autres facteurs.

Commentant ce texte, le secrétaire général a évoqué « les réformes majeures » qui ont été faites. « On note que les anciens ministres, les députés, les sénateurs et les autres membres des institutions de la République ne figurent plus sur la liste des bénéficiaires », a-t-il déclaré, ajoutant que le nouveau décret intègre le chef de l'opposition sur la liste des bénéficiaires de ce passeport diplomatique qui est déjà en cours. Outre cela, les conjoints (épouses) et enfants des ministres, et autres n'ont plus droit à ce passeport diplomatique. « La disposition vise également les conjoint(e)s des fonctionnaires du ministère des



Cyprien Sylvestre Mamina entouré des membres du cabinet du ministre des Affaires étrangères (Adiac)

Affaires étrangères », a précisé Cyprien Sylvestre Mamina.

S'étendant sur les restrictions, le secrétaire général a dit que « les fonctionnaires congolais évoluant dans les institutions internationales ne sont bénéficiaires que s'ils exercent à l'étranger et non sur le territoire congolais ». Il a cité à titre d'exemple les cadres de la BDEAC, la BEAC et de l'ASECNA.

Donnant les raisons de toutes ces restrictions, le secrétaire général a indiqué que de telles mesures ont été prises parce que depuis quelques mois, voire des années, le passeport diplomatique « a nourri l'actualité à cause des réseaux

divers », avec des « cas de fraude et de trafic signalés ». « Ces pratiques font que des personnes non autorisées sont comptées parmi les détenteurs du passeport diplomatique. Dans ce schéma, il a été signalé l'existence des réseaux impliquant des agents du ministère des Affaires étrangères dont certains ont fait l'objet de poursuites judiciaires assorties parfois de non-lieux », a-t-il expliqué. Il en est résulté que des partenaires ont menacé de lever les exemptions de visas qui les liaient au Congo, comme cela a été le cas de la France.

« Pour rassurer ses partenaires et mettre fin à certaines pra-

tiques, le ministère des Affaires étrangères décida de détruire des lots d'anciens passeports le 17 août 2017 devant des ambassadeurs de quelques pays partenaires. Malgré toutes ces précautions, le mal a continué et il fallait le détruire à la racine », a poursuivi Cyprien Sylvestre Mamina. La solution a donc consisté à revoir les dispositions de l'ancien décret.

Malgré toutes les restrictions évoquées dans le nouveau décret, l'article 10 laisse la possibilité au président de la République et au ministre des Affaires étrangères qui, « pour des raisons d'Etat », peuvent accorder le passeport di-

plomatique Cémac à une tierce personne non visée dans ce document.

Le secrétaire général a, en outre, souligné que le décret signé par le chef de l'Etat « s'applique à tous y compris aux diplomates (...) qui ont aussi perdu des avantages et des privilèges ». « A l'instar du passeport de service, le passeport diplomatique est destiné aux fonctionnaires de l'Etat qui agissent dans le champ de la diplomatie », a précisé Cyprien Sylvestre Mamina, estimant qu'on est parvenu « à une meilleure compréhension du passeport diplomatique ».

En ce qui concerne l'octroi de ce passeport hautement sécurisé, la période transitoire est de trois mois pour permettre aux gens qui sont en déplacement, et ont pris des engagements importants de le faire, mais passé ce délai, il sera procédé à l'annulation de leur passeport. « Le ministre des Affaires étrangères qui délivre le document prendra un texte pour signifier que tel passeport est annulé, et cela sera communiqué aux partenaires du Congo ainsi qu'aux services en charge de l'immigration. Ce travail se fera en toute transparence », a conclu le secrétaire général des Affaires étrangères.

Nestor N'Gampoula

EDUCATION À LA CITOYENNETÉ

L'Onudc et l'Unesco lancent l'initiative « Enseigner une culture de la légalité »

Selon un communiqué de presse de l'Unesco, l'initiative sur l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) « Enseigner une culture de la légalité » sera déployée durant les deux prochaines années et mettra en commun l'expertise disponible au sein de ces deux organisations

Cette initiative est mise en œuvre dans le cadre des activités de l'Unesco relatives à l'ECM et conçue de manière à appuyer l'initiative Éducation pour la justice (E4J) de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc). L'objectif étant de doter les responsables des politiques de l'éducation, les enseignants du primaire et du secondaire et les éducateurs des outils nécessaires, et de donner aux élèves les moyens de faire partie de la société en tant qu'agents du changement constructif et responsable sur le plan éthique, soutenant la justice et des institutions solides.

Les activités se déroulent, précise le communiqué de presse, dans le cadre plus large de la contribution des deux institutions à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en

particulier des Objectifs de développement durable (ODD) 4 et 16. En effet, ces ODD appellent à fournir une éducation de qualité et à construire la paix, la justice et des institutions solides. Ces efforts visent également à renforcer la résilience des jeunes face aux messages de l'extrémisme violent et à favoriser un sentiment positif d'identité et d'appartenance.

« L'éducation à la citoyenneté mondiale offre une méthode très efficace pour répondre aux défis contemporains qui menacent l'état de droit. En renforçant la capacité des élèves à penser et agir de manière responsable et à partager, nous pouvons élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes », a déclaré le sous-directeur général de l'Unesco pour l'éducation, Qian Tang qui a salué cette initiative conjointe.

Il espère qu'à travers ce nouveau partenariat, les deux parties vont développer les outils dont les enseignants et les éducateurs ont besoin pour aider les élèves à agir et faire partie de la société en tant qu'agents du changement constructif et responsable sur le plan éthique,

soutenant la paix, la justice et des institutions solides.

Rappelons que l'initiative Éducation pour la Justice fait partie du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, adoptée en 2015 suite au 13^e Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Financé par l'État du Qatar, cette décision vise à prévenir le crime et la corruption et à promouvoir une culture de la légalité par le biais d'activités pédagogiques conçues pour les niveaux d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Quant à l'action de l'Unesco en faveur de l'ECM et de la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation, elle vise à renforcer les capacités des systèmes nationaux d'éducation à contribuer de manière adéquate et efficace aux efforts de prévention à l'échelle nationale.

S'agissant de l'ECM, elle a pour objet de donner aux apprenants les moyens d'assumer un rôle actif pour affronter et résoudre les défis mondiaux, et apporter une contribution active à la mise en place d'un monde plus paisible, plus tolérant, plus inclusif et plus sûr.

Parfait Wilfried Douniama

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Le Congo et la Turquie envisagent une coopération plus fructueuse



La coopération entre les deux pays dans ce sous-secteur a été évoquée, le 27 février, entre le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, et l'ambassadeur de Turquie au Congo, Can Incesu.

« La semaine dernière, nous avons reçu une délégation de l'Agence turque de coopération et de développement qui a visité plusieurs centres de formation du ministère, donc nous avons évalué avec le ministre dans quel sens nous devons orienter cette coopération d'autant plus qu'une délégation congolaise a également visité la Turquie, il y a quelques mois », a expliqué le diplomate turc à sa sortie d'audience.

Can Incesu a, en outre, informé le mi-

nistre en charge de l'Enseignement technique et professionnel de la disponibilité des bourses d'études de Turquie pour les bacheliers à partir du 16 avril. « Comme chaque année, ces bourses seront accessibles aux bacheliers de l'enseignement général et technique. Donc, nous nous sommes accordés pour informer les élèves des classes de terminale et les bacheliers sur la façon de s'enregistrer sur Internet. Les bourses sont accessibles à tous les bacheliers de moins de 21 ans. Mais, ce sont ceux qui ont obtenu des meilleures notes et moyennes qui seront préférés, retenus », a précisé l'ambassadeur de Turquie au Congo.

Comme pour tous les candidats, les inscriptions se feront en ligne sur le site : turquie.brazzaville@mfa.gov.tr.

P.W.D.

CONCOURS DE LA MEILLEURE COPIE EN LOGISTIQUE

La deuxième édition a été lancée

Initiée par l'Association des logisticiens du Congo (ALC) que dirige Dominique Koumou Boulas, la deuxième édition du concours de la meilleure copie en logistique a commencé, le 28 février, à l'université de Loango située à Pointe-Noire.

Le concours a entre autres objectifs de valoriser les métiers de la logistique au Congo, détecter les talents parmi les étudiants et les motiver à la recherche de l'excellence. Pour cette deuxième édition, près de deux cents étudiants partant de la première à la troisième année de licence ont pris part à ce concours dans la ville de Pointe-Noire.

L'épreuve a consisté, en une séance de deux heures et demie, de répondre à un certain nombre de questions à travers une épreuve écrite. Par exemple, donner de façon détaillée avec exemple l'utilité et l'inconvénient du stock, la différence logistique qui existe entre un transitaire et un consignataire du navire d'une part et d'autre part entre un magasinier et

un cariste concernant les étudiants en première année. Pour les étudiants de deuxième année, il leur est demandé de donner la différence logistique qui existe entre l'entrepôt moderne et le magasin d'une part et entre le port maritime et le port sec d'autre part, ou encore la différence détaillée entre les coûts de possession et les coûts d'acquisition des stocks dans le cadre de leur aspect financier.

Les meilleures copies seront connues pendant le lancement des journées de la logistique qui auront lieu les 6 et 7 mars à l'hôtel Elais sous le patronage du ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande. Dans son intervention, le président de l'ALC a indiqué que la raison principale, qui a motivé son association a organisé ce concours, est de motiver les étudiants congolais à comprendre la nécessité et la maîtrise des métiers de transport et de logistique. « *Le marché du transport et de la logistique prend ainsi une importante croissance dans toutes les entreprises et dans tous les secteurs de*



Les étudiants en plein concours crédit photo «Adiac»

l'économie. C'est un secteur qui présente beaucoup d'opportunité d'emploi. Voilà pourquoi il est important de privilégier la formation », a-t-il dit. Notons

que cette activité a connu la présence de Théodore Tchicaya, président fondateur de l'Université de Loango.

Hugues Prosper Mabonzo

DEMANDE DE VISA FRANÇAIS

Jean Luc Delvert échange avec les opérateurs économiques congolais

Le consul général de France, Jean Luc Delvert, a rencontré les responsables et les représentants des PME, le 27 février, à la Chambre de commerce de la ville océane pour apporter un éclairage sur la procédure et la constitution des dossiers de demande de visa.



Une vue de la salle lors de la rencontre/ crédit photo Adiac

L'activité a été organisée conjointement par la Chambre de commerce, qui a été représentée par son président Didier Sylvestre Mavouezela, et le consulat général de France en vue de discuter avec les opérateurs économiques sur les questions de visa «qui ne devrait plus être un sujet tabou». Cette rencontre découle d'un constat que certains opérateurs ont des difficultés pour bien constituer leurs dossiers. Et ils obtiennent souvent des refus à cause de l'incohérence entre certaines pièces justificatives et les conditions de séjour en France, surtout de la fraude documentaire (présence de faux documents dans les dossiers) qui ne cesse d'augmenter.

Les retrouvailles ont permis à Jean Luc Delvert et Soumya Zelmat, vice-consul général de France qui l'accompagnait de sensibiliser, entre autres, aux risques liés à cette fraude documentaire, la constitution des dossiers et la procédure à suivre pour obtenir le visa. Les opérateurs ont été informés de la possibilité de faire des demandes de visa français en ligne sur le site « France visa » et de suivre toutes les étapes, c'est-à-dire du dépôt de dossier jusqu'à la délivrance du visa, grâce à la quittance qui est délivrée après le paiement de frais d'inscription au visa. Les échanges qui ont suivi ont porté sur les délais de rendez-vous qui sont parfois très longs, le coût élevé du crédit (4.000 FCFA) pour l'appel en vue de la prise de rendez-vous, sur la manière de procéder en cas d'urgence et sur le visa de circulation que les opérateurs ont la possibilité d'obtenir. Cette rencontre marque ainsi le début d'un dialogue entre le consulat général de France et les opérateurs économiques qui ont été invités à œuvrer pour établir des relations de confiance afin de faciliter les choses en matière de demande de visa français.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!
RECRUTEMENT

Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES
 rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
 Avenue des Douanes n°4
 Kinshasa, Gombe - RDC

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Une session extraordinaire en vue pour l'adoption des documents

L'examen minutieux de ceux-ci permettra de donner les procédures d'élaboration des projets afin de faciliter le travail du conseil scientifique, a expliqué le président du conseil, le Pr. Ange Antoine Abéna, à l'issue des travaux de la session inaugurale organisée le 28 février, à l'Institut national de recherche en science de la santé (Irssa).

L'ordre du jour a porté sur les informations de l'institut, les projets à soumettre, les implantations hors Brazzaville des unités de recherche, la lettre de l'Irssa ainsi que les divers.

Après examen de ces points, les membres du conseil ont proposé à l'Etat de revisiter la mise en place des projets dont le paludisme, et de se focaliser sur les axes prioritaires proposés par le ministère de la Recherche Scientifique.

L'élaboration des projets transversaux qui rebaptisent le cadre de l'Irssa en incluant tous ceux qui sont intéressés à la recherche de la santé ainsi qu'aux structures de recherche: l'Université Marien-Ngouabi, le Centre hospitalier universitaire et la Fondation congolaise pour la recherche médicale.

En ce qui concerne la mise en



Les membres du conseil scientifique (Adiac)

place des unités de recherche, rappelle Ange Antoine Abéna, elles seront installées progressi-

vement à Pointe-Noire, Dolisie, Oyo et Ouessou. L'implantation est conditionnée en fonction

de l'intensité des travaux de recherche, des ressources humaines, financières et matérielles. « D'après la genèse de

la structure et l'élaboration des projets », avant d'ajouter : « pour le moment, l'Irssa peut avoir des petites antennes avec des ressources humaines locales afin de commencer à travailler sur les projets existants ».

Le président du conseil a insisté sur la proposition des projets en groupe qui a un impact national sur la population et non l'individu. Cette proposition dégagera des financements.

Notons que le conseil scientifique est une instance de réflexion et de proposition de l'institut en matière de politique scientifique et d'évaluation des activités de recherche.

Il est chargé d'évaluer la qualité des travaux de recherche et des rapports scientifiques des services et des zones de recherche, de contribuer à l'évaluation de la qualité des équipements scientifiques et techniques de l'institut, à l'évaluation individuelle des travaux de recherche et bien d'autres.

Lydie Gisèle Oko

ENTREPRENEURIAT

MTN envisage de renforcer les capacités des PMI et PME au Congo

À l'initiative de son département des entreprises, la société de téléphonie mobile MTN a entamé, le 28 février à Brazzaville, une série d'ateliers regroupant les dirigeants des Petites et moyennes industries (PMI) et ceux des Petites et moyennes entreprises (PME), afin de renforcer leur capacité en matière d'entrepreneuriat.



Les participants à l'atelier

Il s'agit pour MTN, d'aller à la rencontre des entrepreneurs qui veulent améliorer leur business, établir leur propre gestion avec des outils simplifiés, les écouter afin de leur doter des instruments qui leur permettront d'être plus efficaces dans leurs activités.

Améliorer les approches marketing, le coût de production, les accompagner dans l'immersion digitale, utiliser des plateformes numériques de manière à communiquer directement avec leurs clients dans un environnement communautaire.

« On va créer une communauté pour des échanges interactifs en terme de contrats d'affaires. L'apport de MTN se situe au niveau technique étant donné que l'entreprise a des outils à mettre à leur dis-

position. Il s'agit aussi de leur montrer d'autres opportunités en terme de communication, de clientèle en dépensant moins », a indiqué Nelson Cishugi, expert en TIC et entrepreneuriat.

« Nous travaillons actuellement avec des consultants des agences spécialisées dans les études de recherche qui nous orientent pour avoir des attaches avec ces entreprises afin de les quantifier et entrer en contact avec elles », a souligné pour sa part, Tayo Egunjobi, chef du département des entreprises. Dans leurs propos, les intervenants à cette rencontre ont instruit les entrepreneurs sur les mécanismes appropriés en vue d'atteindre cet objectif.

Jean Jacques Koumba

OUESSO

Trois trafiquants d'ivoire arrêtés

Les services de la gendarmerie et des eaux et forêts ont appréhendé, le 26 février dernier à Ouessou, département de la Sangha, trois individus en possession de quatre pointes d'ivoire d'environ dix kilogrammes.

La quantité d'ivoires retrouvée lundi dans les sacs des présumés trafiquants représente deux éléphants tués, soit une femelle et son éléphanteau. D'après les premiers éléments d'enquête, les individus arrêtés auraient opéré dans les alentours du district de Pokola, à quelque 45 km de Ouessou.

Ces derniers sont connus des services des eaux et forêts car ils sont souvent cités dans le commerce illégal des produits de la faune dans les départements de la Sangha et de la Likouala. Leur arrestation a été rendue possible grâce aux informations et à l'aide du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage.

À en croire des sources judiciaires, deux des trois suspects sont des Congolais de Brazzaville et le troisième est Congolais de Kinshasa. L'un des deux Congolais de Brazzaville est un ancien militaire des forces armées congolaises. La bande organisée aurait utilisé une pirogue sur l'affluent Sangha pour assurer le transport de leurs produits entre Pokola et Ouessou, selon les

mêmes sources, dans l'espoir de contourner les patrouilles des services de l'Etat.

L'éléphant est une espèce protégée. La République du Congo mène une guerre sans merci contre les trafiquants fauniques souvent bien armés et organisés. Le département de la Sangha est l'une des régions du pays en proie au braconnage, où les tribunaux locaux prononcent régulièrement des peines à l'encontre de ces criminels.

« L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits ; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique », précise l'article 27 de la loi congolaise en matière de protection de ces espèces fauniques.

Les trois individus appréhendés sont poursuivis pour présomption d'abattage, détention et circulation illégales des trophées d'espèces animales intégralement protégées. Ils encourrent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme et des amendes lourdes.

Fiacre Kombo